

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour de janvier deux mille quatorze (13-01-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### **Ouverture de la séance**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Ordre du jour**

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Janvier 2014

7. Adoption du règlement numéro 412-1-2014 établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

8. Adoption du règlement numéro 374-1-2014 modifiant l'article 7 du règlement numéro 374-2008 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins

9. Augmentation des salaires 2014 – Cadres et employés non syndiqués

10. ADMQ – Adhésion 2014

11. ADMQ – Inscription au programme de perfectionnement

12. Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion pour 2014

13. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

14. Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Étienne-des-Grès – Nomination des représentants au conseil d'administration

15. Octroi de contrat – Entretien des espaces paysagers de la municipalité 2014-2015-2016

16. Autorisation à demander des soumissions pour l'entretien des lumières de rue

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

17. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le fauchage des abords de routes – Autorisation des signataires
18. Demande de permission de voirie ou de permis d'intervention pour l'année 2014 – Ministère des Transports
19. Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Cotisation annuelle Daniel Isabelle
20. Service incendie – Démission d'un pompier
21. Association québécoise d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion 2014
22. Soirée reconnaissance
23. Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire
24. Affaires diverses
  - 24.1 Colloque sur la sécurité civile - Inscription
  - 24.2. COMBEQ – Inscription au congrès 2014
- Période de questions
25. Clôture de la séance

2014-01-001

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Le maire souhaite au nom de ses collègues et en son nom personnel une bonne année 2014 et de la santé quotidienne aux citoyens présents.

Il mentionne que les conditions météorologiques des derniers jours ont rendu difficile l'entretien des routes.

Il rappelle qu'en 2010, la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait négocié une entente concernant l'entretien des infrastructures de Saint-Thomas-de-Caxton avec les municipalités de Yamachiche et Saint-Barnabé. Un pourcentage des coûts avait alors été établi entre les trois municipalités. La première année, tous ont participé. Mais dès la deuxième année, la municipalité de Saint-Barnabé s'est soustraite de l'entente. Advenant que la situation persiste, il informe que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès reconsidérerait le renouvellement du bail du local de la bibliothèque Saint-Thomas dans l'édifice de la caisse Desjardins qui vient à échéance en 2015.

Il informe également qu'une demande de permis a été déposée pour l'agrandissement du bâtiment de services de l'hydrobase en bordure de la rivière Saint-Maurice.

Il met au courant les citoyens que les travaux de réaménagement de la salle communautaire débiteront le 15 janvier pour se terminer le 31 mars prochain.

Enfin, il invite la population à utiliser les infrastructures municipales hivernales soit la piste de ski de fond, le sentier pédestre hivernal, les patinoires et glissades.

Robert Landry,  
Maire

### **2. Adoption des procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013, de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013 et des deux séances extraordinaires

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

du 16 décembre 2013 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

**2014-01-002**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013, de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013 et des deux séances extraordinaires du 16 décembre 2013 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Correspondance**

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2014-01-13 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

**2014-01-003**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-01-13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **4. Trésorerie**

Rien à ce point

### **5. Adoption des comptes fournisseurs**

**2014-01-004**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 décembre 2013* totalisant 253 030,47 \$.
- Les comptes à payer *au 31 décembre 2013* au montant de 42 820,69 \$.
- Les déboursés pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 décembre 2013* totalisant 13 747,88 \$.
- Les comptes à payer *au 31 décembre 2013* au montant de 101 980,27 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

### **Rénovation Guy Lord inc. – Réfection des façades – Décompte progressif no 1**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., à l'effet de payer le montant de 9 402,55 \$ résultant du décompte progressif n° 1 pour le projet de réfection des façades de l'hôtel de ville, lequel montant inclut la retenue de 10 % ;

**2014-01-005**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Rénovation Guy Lord inc., de la facture numéro 3218 de 9 402,55 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1, pour les travaux de réfection de l'hôtel de ville, réalisés au 30 novembre 2013. (résolution numéro. 2013-11-445)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Les Services exp inc.- Honoraires professionnels – Étude de caractérisation de phase 1 – Bouclage du réseau d'aqueduc – Rue Saint-Honoré**

**2014-01-006**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Les Services exp. inc. de la facture numéro 180742 de 2 012,06 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour l'étude de caractérisation de phase 1 dans le cadre du projet de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré pour la période se terminant le 15 novembre 2013. (résolution numéro 2013-09-358)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Pluritec - Honoraires professionnels – Réaménagement partiel de la salle communautaire**

**2014-01-007**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Pluritec, de la facture numéro 12417-01 de 9 025,54 \$, taxes incluses, représentant les honoraires pour des services professionnels en ingénierie relatifs au projet de réaménagement partiel de la salle communautaire. (résolution numéro 2013-08-324)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Techni-Sol - Fourniture et plantation d'arbres – Boulevard de La Gabelle**

**2014-01-008**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Sol, de la facture numéro 2793 de 20 913,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'arbres et leur plantation sur le boulevard de La Gabelle, près de la sortie 202 de l'autoroute de l'Énergie. (résolutions numéro 2013-11-440 et 2013-11-463)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **PG Solutions inc. – Contrats d'entretien et soutien de gestion de carte JMAP-Usager supplémentaire**

**2014-01-009**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures STD17469 et CESA12990 à PG Solutions inc., respectivement de 2 000,57 \$ et de 30,35 \$ totalisant 2 030,92 \$, taxes incluses, représentant l'installation et l'activation de

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

la licence de l'application de gestion de carte JMAP pour un usager supplémentaire ainsi que l'entretien et le soutien pour l'année 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Environnement MCM inc. – Compagnonnage eau potable**

**2014-01-010**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Environnement MCM inc. de la facture numéro F13-2892 de 1 434,89 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour des services de compagnonnage relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux et eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Gestion du personnel**

**2014-01-011**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc., de la facture numéro 3962, de 719,17 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour des services relatifs à la gestion du personnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Le Réseau d'information municipale, division de Jaguar Média inc. – Abonnement annuel - 2014**

**2014-01-012**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Jaguar Média inc. de la facture numéro FA13-06185 de 546,13 \$, pour un abonnement annuel sur le Réseau d'information municipale pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **PG Solutions inc. – Contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2014**

**2014-01-013**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures CESA12007, CESA12008 et CESA12009 à PG Solutions inc., respectivement de 638,11 \$, 9 686,65 \$ et de 3 828,67 \$ totalisant 14 153,43 \$, taxes incluses, représentant les contrats d'entretien et soutien des applications financières et du gestionnaire municipal pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Infoteck – Mise à jour du serveur**

**2014-01-014**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Infoteck des factures numéro 296636 et 298088 respectivement de 6 957,13 \$ et de 844,89 \$, pour la mise à jour du serveur. (Rés. 2013-11-446)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 janvier 2014

Infoteck – Licence antivirus

**2014-01-015** Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Infoteck de la facture numéro 297535 de 570,28 \$ pour l’achat d’une licence antivirus entreprise pour une période de deux ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Alain Lavallée Réfrigération – Climatiseur - Ancien immeuble de l’hôtel de ville

**2014-01-016** **CONSIDÉRANT** que le système de climatisation de l’immeuble de l’ancien édifice de l’hôtel de ville vendu à Marché Bournival, a fait l’objet d’un vol avant que la transaction ne soit finalisée;

**CONSIDÉRANT** que la réclamation auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec s’élève à 4 976,37 taxe nette, moins la franchise de 2 500,00 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Francine Boulanger, résolu à l’unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Alain Lavallée Réfrigération de la facture numéro 17051 de 5 202,62 \$, taxes incluses, pour le remplacement du climatiseur de l’ancien édifice de l’hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Janvier 2014

**2014-01-017** Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

**Engagements de crédits :**

| Description                                     | Compte G/L   | Montant      |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Tubes glissade et appareils entraînement patins | 02.70150.649 | 575,00 \$    |
| Panier à neige 10 pieds                         | 23 04000 725 | 7 600,00 \$  |
| Pompe à eau portative                           | 02.32000.643 | 3 000,00 \$  |
| Huile hydraulique                               | 02.32020.525 | 362,50 \$    |
| Chaîne convoyeur                                | 02.32020.525 | 1 050,00 \$  |
| Huile hydraulique                               | 02.33020.525 | 362,50 \$    |
| Ensemble de lames mobiles                       | 02.33020.525 | 5 000,00 \$  |
| Lames mobiles de rechange                       | 02.33020.525 | 2 500,00 \$  |
| Total                                           |              | 20 450,00 \$ |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement numéro 412-1-2014 établissant le Code d’éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1);

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 412-2011 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2011 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par Marc Bastien à la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 et qu'un projet de règlement a également été déposé à cette même séance par ce conseiller;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un avis public a été affiché le 6 janvier 2014 annonçant l'adoption du présent règlement;

**2014-01-018**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 412-1-2014 établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **8. Adoption du règlement numéro 374-1-2014 modifiant l'article 7 du règlement numéro 374-2008 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le règlement 374-2008 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** que pour des raisons de sécurité, le club Quad Mauricie 2006 sollicite un droit de passage sur la Route des Pins afin que les quadistes en provenance de Saint-Thomas n'aient pas à faire un détour par la municipalité de Saint-Barnabé Nord pour se rendre à Saint-Étienne-des-Grès et ainsi leur éviter les sentiers poudreux des prairies;

**CONSIDÉRANT** que pour répondre à cette demande, il y a lieu d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 7 relatif aux lieux de circulation;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013;

**2014-01-019**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, appuyé de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 374-1-2014 modifiant le règlement numéro 374-2008 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 janvier 2014

**9. Augmentation des salaires 2014 – Cadres et employés non syndiqués**

2014-01-020

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès augmente, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de 2,8 % le salaire des cadres et des employés non syndiqués;

Il est de plus résolu qu'une indemnité de 0,49 \$ du kilomètre soit allouée à ces employés pour l'utilisation de leur véhicule personnel lors des déplacements autorisés dans le cadre de leur fonction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10. ADMQ – Adhésion 2014**

2014-01-021

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) un montant de 1 246,00 \$, avant taxes, représentant les cotisations annuelles 2014, incluant les assurances, pour mesdames Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11. ADMQ – Inscription au programme de perfectionnement**

2014-01-022

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à assister à la formation suivante dispensée par l'Association des directeurs municipaux et de défrayer tous les frais inhérents à cette formation dont le coût d'inscription mentionné ci-après :

| Titre du cours                                                                    | Date et endroit                                          | Coût               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------|
| Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux : l'envers du décor! | 26 février 2014<br>Auberge des Gouverneurs<br>Shawinigan | 175 \$ avant taxes |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12. Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion pour 2014**

2014-01-023

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 14-813 à la Fédération Québécoise des Municipalités, au montant de 2 848,02 \$, pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**13. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

2014-01-024

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année

La résolution  
no 2014-01-024  
a été modifiée  
par la résolution  
no 2014-02-056

Séance ordinaire du 13 janvier 2014

2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**14. Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Étienne-des-Grès –  
Nomination des représentants au conseil d'administration**

**CONSIDÉRANT** que le mandat des conseillers Gaëtan Léveillé et Jocelyn Isabelle au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès se termine le 5 février 2014;

2014-01-025

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès reconduise messieurs les conseillers Gaëtan Léveillé et Jocelyn Isabelle dans leur fonction d'administrateur pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**15. Octroi de contrat – Entretien des espaces paysagers de la municipalité -  
2014-2015-2016**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) seul soumissionnaire des trois (3) soumissionnaires invités a présenté une soumission, comme suit :

| Entrepreneurs                     | Montant<br>Avant taxes |             |             | Somme<br>globale |
|-----------------------------------|------------------------|-------------|-------------|------------------|
|                                   | 2014                   | 2015        | 2016        |                  |
| Service d'entretien Yves Pellerin | 8 878,00 \$            | 8 966,78 \$ | 9 056,44 \$ | 26 901,22 \$     |

2014-01-026

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité, à l'entreprise Service d'entretien Yves Pellerin pour la somme global de 26 901,22 \$, avant taxes pour les années 2014, 2015 et 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16. Autorisation à demander des soumissions pour l'entretien des lumières  
de rue**

2014-01-027

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien des lumières de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

### **17. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le fauchage des abords de routes – Autorisation des signataires**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports offre une compensation pour le fauchage des abords de routes pour les années 2014, 2015 et 2016, pour un montant annuel de 722,13 \$;

**CONSIDÉRANT** que le fauchage serait effectué sur une longueur de 13,79 km et une superficie de 4,96 ha;

**2014-01-028**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre du ministère des Transports pour le fauchage des abords de routes, pour les années 2014, 2015 et 2016, au montant annuel de 722,13 \$, et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à ce marché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18. Demande de permission de voirie ou de permis d'intervention pour l'année 2014 – Ministère des Transports**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 37 et 38 de la *Loi sur la voirie*, tous travaux dans l'emprise d'une route dont la gestion incombe au ministre des Transports doit au préalable obtenir une autorisation écrite du Ministère, par l'entremise d'une permission de voirie ou d'un permis d'intervention;

**2014-01-029**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu :

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature de la permission de voirie ou du permis d'intervention pour divers travaux que la municipalité pourrait effectuer dans l'emprise ou sur une route de juridiction provinciale;

**Que** la municipalité se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant ne dépassant pas 10 000 \$;

**Que** le Conseil autorise la signature de la permission de voirie ou du permis d'intervention annuels pour ces travaux;

**Que** le Conseil autorise le directeur des Travaux publics à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tout document pour y donner effet;

**Que** la présente résolution est valide pour une période de 12 mois à compter de sa date d'adoption.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19. Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Cotisation annuelle Daniel Isabelle**

**2014-01-030**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 11110, au montant de 264,44 \$, taxes incluses, à l'Association des chefs en

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

sécurité incendie du Québec représentant la cotisation annuelle du directeur incendie, Daniel Isabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20. Service incendie – Démission d'un pompier**

**2014-01-031**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, rétroactivement au 16 décembre 2013, la démission de monsieur Gabriel Parent à titre de pompier volontaire. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Parent pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade tout au long de ses quatre années de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **21. Association québécoise d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion 2014**

**2014-01-032**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu de renouveler l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard ainsi que des membres du comité d'urbanisme, à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2014 et de défrayer le coût de 665,00 \$, avant taxes, pour ce renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **22. Soirée reconnaissance**

**2014-01-033**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une dépense de 1 500 \$ pour la tenue de la soirée reconnaissance des employés de la municipalité et des membres du conseil municipal, le 11 janvier 2014 à la salle de réception de l'entreprise Le Rieur sanglier. Une contribution de 10 \$ est demandée aux employés et membres du conseil et de 20 \$ pour les conjoints (es).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **23. Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire**

**2014-01-034**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire au Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès pour les dates et heures suivantes :

15 avril 2014 : de 8 h à 16 h 30;  
13 mai 2014 : de 8 h à 22 h;  
20 mai 2014 : de 18 h à 22 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **24. Affaires diverses**

## Séance ordinaire du 13 janvier 2014

### **24.1 Colloque sur la sécurité civile - Inscription**

**2014-01-035**

Il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Messieurs Daniel Isabelle, directeur du Service incendie, et Pierre Vallée, coordonnateur adjoint à titre de bénévole au sein de l'Organisation municipale de la sécurité civile, à participer au Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra du 17 au 19 février 2014 au Centre des congrès de Québec. La municipalité assumera les frais d'inscription de 320,00 \$ par personne, ainsi que les frais de séjour et de déplacement en considérant que la moitié des dépenses de M. Isabelle sera acquittée par la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **24.2. COMBEQ – Inscription au congrès 2014**

**2014-01-036**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et en environnement, et Geneviève Massicotte inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2014 à l'hôtel Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie. La municipalité assumera les frais d'inscription 550,00 \$ par personne ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### **Période de questions**

Début : 20 h 17

Fin : 20 h 21

### **25. Clôture de la séance**

**2014-01-037**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière